

REUNION DU CONSEIL EN DATE DU 24 AOUT 2017 A 18 H 00

01 OBJET : LOCATION DU BATIMENT COMMERCIAL SS 1 PLACE DE L'EGLISE- Nouveau Bail:

Le Maire rappelle au conseil municipal la sollicitation dont il a fait l'objet pour une nouvelle location aux fins d'exercice d'une activité de dépôt de pain, produits de boulangerie, vente de journaux et boissons, par le boulanger exerçant actuellement sur la commune d'Abos, route départementale 33.

Il informe le conseil que le bâtiment 1 place de l'église ne nécessite aucune modification et qu'il est prêt à accueillir le nouveau locataire.

En conséquence, le Maire propose qu'un nouveau bail soit rédigé en accord avec le bailleur sur la base d'un loyer de 500 € HT pour l'ensemble de l'immeuble, en sachant que le boulanger envisage une sous location de la partie habitation à l'étage, qui doit être autorisée par l'assemblée réunie.

De même, la rédaction de bail de type dérogatoire portera sur l'indice de révision, soit sur celui de l'indice de référence des loyers du commerce pour la révision annuelle.

02: MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU - Articles L153-45 à L153-48, R153-20 et R153-du code de l'urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du 25 Juin 2015.

Monsieur le Maire présente le projet de modification du PLU. Ce dernier consiste à modifier certains articles du règlement écrit ainsi que l'Orientation d'Aménagement et de Programmation. En effet il convient d'assouplir certaines dispositions réglementaires, préciser certaines prescriptions pouvant paraître floues, ainsi que d'intégrer les évolutions réglementaires induites par la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, du 7 août 2015, dite loi MACRON dans le règlement écrit du document actuel.

03 OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ière} classe à compter du 1^{er} septembre 2017.

Cet emploi permanent serait porté de 29 heures à 34 heures hebdomadaires.

04: TRANSFERT DE CREDITS

Objet	Sections de d'investissement			
	Dépenses		Recettes	
	Opération et article	Somme	Chap. et article	Somme
OPERATION 27 Foyer club	27-21318	+ 2 000 euros		
OPERATION 42 Groupe scolaire	42-21312	+ 15 000 euros		
OPERATION 60 Bois de camous	60-2128	+ 3 000 euros		
OPERATION DEPENSES IMPREVUES			020	20 000
TOTAL		20 000 euros		20 000 euros